

5.1 Installation d'un turbidimètre à la station de pompage du Pontet

A la suite du contrôle du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) effectué le 14 février 2023, il s'avèrera que le contrôle en continu de la turbidité après le filtre à sable n'était pas présent sur la chaîne de traitement de la station du Pontet. La mesure en continu de la turbidité est exigée par le SAAV.

Le turbidimètre est un appareil de mesure permettant de déterminer la turbidité de l'eau. Responsable de l'aspect trouble de l'eau, la turbidité est le résultat de la présence de matières en suspension qui modifie la répartition de la lumière dans l'eau. La filtration permet de diminuer la turbidité d'un fluide. Ce contrôle est réalisé en continu et lorsque l'eau devient trouble, elle est automatiquement jetée à l'égout.

Le SAAV a donné dans un premier temps un délai jusqu'à la fin juin 2023 pour la mise en place d'un turbidimètre. Au vu du délais assez court, il a été convenu d'allonger ce délai jusqu'au 30 septembre 2023 avec les autorités. L'appareil de mesure a été installé dans les temps, mais le crédit de CHF 31'770.40 TTC n'a pas encore pu être validé en assemblée communale.

De ce fait, le conseil communal demande la validation a posteriori pour l'investissement de CHF 31'770.40 TTC financé par les liquidités. Un amortissement de 5 % par an sera financé par les comptes de l'eau.

Yves Nicolet